

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	17 février 2026
Numéro	26.116	Heure	16h13

Auteur-e(s) : Groupes socialiste et VertPOP		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Plus de sécurité pour les cyclistes dans les giratoires		
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité des cyclistes dans les giratoires en proposant des mesures constructives, de balisage ou de prévention, dans le cadre de son programme d'entretien des routes 2026-2031.		
Développement (obligatoire) : Les giratoires permettent certes de fluidifier le trafic, mais constituent également un point de friction important entre cyclistes et automobilistes. Le canton de Neuchâtel fait figure de mauvais élève, avec une part modale du vélo de 2,6%, bien en dessous de la moyenne nationale située à 7,9%. Les giratoires du canton font peut-être partie des raisons de ce résultat décevant. Parmi les aménagements qui méritent d'être étudiés, nous pouvons citer (les numéros ci-dessous correspondent aux numéros sur les plans) : RC5, carrefours de Saint-Blaise (1, 2 et 3) : Ces trois giratoires sont l'articulation entre la future piste cyclable Cornaux – Saint-Blaise, le village de Marin, le bord du lac, ainsi que le réaménagement de la route Monruz – Saint-Blaise. Ils sont donc centraux pour la mobilité cyclable et le succès de plusieurs grands projets en cours. RC5, carrefours de Boudry (4, 5 et 6) : Ces trois giratoires permettent le lien entre Boudry, Cortaillod et Bevaix. Une séparation physique du trafic y semble nécessaire afin de faciliter les trajets entre Colombier et Bevaix, mais aussi Cortaillod – Perreux pour desservir la future gare de Perreux et mieux sécuriser les trajets des enfants. H10, carrefours de Corcelles et Peseux (7, 8, 9 et 10) : Ces giratoires sont situés dans des zones 30 km/h. Des aménagements plus adaptés semblent opportuns sur ce tronçon très fréquenté par les cyclistes. RC1320, giratoires du Crêt-du-Locle (11) et du Grillon (12) : Ces deux giratoires sont situés sur un axe phare du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC) qui relie Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Le cheminement des cyclistes au giratoire du Crêt-du-Locle (à la hauteur de la gare) est problématique, puisque les cyclistes qui circulent dans le sens est-ouest doivent quitter l'aménagement piétons/vélos situé au sud, traverser la chaussée, se rendre sur la voie nord, passer dans le grand giratoire à deux voies et retraverser la chaussée pour retourner sur l'aménagement situé au sud. Ce giratoire pourrait être corrigé pour permettre aux cyclistes de cheminer uniquement du côté sud de la chaussée. Quant au giratoire du Grillon, il pose également problème du fait qu'il est très large (deux voies de circulation) et que les automobilistes, provenant en particulier de la branche nord et allant au sud, peuvent effectuer leur trajectoire de manière presque rectiligne, en dehors des heures de pointe, ce qui signifie qu'ils entrent dans le giratoire à une vitesse très élevée. Or, dans le sens ouest-est, davantage de cyclistes sont amenés à rejoindre la chaussée à cet endroit, puisque l'autorisation pour eux de circuler sur le trottoir entre le giratoire du Grillon et celui des Forges sera supprimée dans le courant de l'année 2026.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Cléo Dutoit (initialement déposé par Jasmine Herrera)		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Diane Skartsounis	Misha Müller	Yves Pessina
Patrick Erard	Monique Erard	François Perret
Stéphanie Skartsounis	Barbara Blanc	Christine Ammann Tschopp
Nicolas de Pury	Nathalie Ljuslin	Alina Oppikofer
Baptiste Hunkeler	Katia Della Pietra	Laetitia Mauerhofer

Emma Gossin	Marius Hofer	Pauline Schneider
Josiane Jemmely	Amina Chouiter Djebaili	Emil Margot





